

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Donne délégation de signature à :

Monsieur Laurent PERRUSSEL, Professeur des Universités, Directeur de l'UFR Informatique,

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 914 – UFR Informatique :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense, à l'exception de dépenses de déplacements professionnels, dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les engagements de dépense en matière de déplacements professionnels, sans limitation de montant,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 914, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent PERRUSSEL, Monsieur Frédéric AMBLARD, Professeur des universités, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés, hormis les ordres de mission les concernant.

La présente délégation prend effet le 1^{er} janvier 2025 ou, au plus tard, à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à Monsieur Laurent PERRUSSEL et Monsieur Frédéric AMBLARD en date du 6 juillet 2023.

Fait à Toulouse, le 18 septembre 2024

Le délégataire,



Laurent PERRUSSEL

Le délégataire,



Frédéric AMBLARD

Le Président,



Hugues KENFACK